

**APEA : quelles solutions pour gérer le surplus de travail ?**

Sophie Guenot (PCSI)

Suite au rapport 2023 des autorités judiciaires jurassiennes concernant l'APEA (Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte), une forte augmentation de nouveaux dossiers a été observée, tant pour le domaine de la protection de l'adulte que pour celui lié à celle de l'enfant. Cette augmentation sera bien évidemment accentuée par l'arrivée de Moutier, estimée à 300 dossiers supplémentaires à traiter.

Depuis 2023, un ensemble d'objectifs a été présenté pour améliorer les collaborations entre les différents partenaires (crèches, foyer des sources, COSP, FASD, unité de santé scolaire, etc.), et permettre une meilleure efficacité lors de l'identification des dossiers.

Dans ce contexte, nous tenons à saluer l'engagement des collaboratrices et collaborateurs qui effectuent un immense et essentiel travail dans ce service, mais le tableau général décrit une situation avec une charge considérable et des moyens peut-être insuffisants pour y répondre.

**D'où mes questions au Gouvernement :**

- 1. Est-ce que le nouveau logiciel informatique sera opérationnel pour l'arrivée de Moutier en 2026 ?**
- 2. Quels sont les avantages de ces nouveaux partenaires externes ?**
- 3. Les formations suivies par les collaboratrices et collaborateurs de l'APEA seront-elles maintenues ces prochaines années ?**
- 4. A quel pourcentage se situe l'augmentation des dossiers et quelle tranche de la population est touchée ?**
- 5. En prévision de la hausse des dossiers en 2026, du personnel supplémentaire sera-t-il engagé pour faire face au surplus de travail ?**

Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Sophie Guenot (PCSI)

**Co-signataires**

- Ismaël Vuillaume (PVL)
- Patrick Chapuis (PCSI)
- Raoul Jaeggi (PVL)
- Quentin Haas (PCSI)
- Vincent Hennin (PCSI)
- Blaise Schüll (PCSI)
- Alain Beuret (PVL)
- Thomas Schaffter (PCSI)
- Géraldine Beuchat (PCSI)
- Suzanne Maitre-Schindelholz (PCSI)

- Vincent Wermeille (PCSI)
- Jean Froidevaux (PCSI)
- Emilie Guillaume (PVL)

Intervention déposée officiellement le 30 octobre 2024